

Rapport N° 203 Bilan de législature 2006-2011

Nyon, le 14 juin 2011

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le jeudi 11 avril 2011 à la Ferme du Manoir. Mesdames Inès Abeya, Pierrette Chenevard, Messieurs Fabrice Bodmer, Jean-François Fuglister (en remplacement de M. André Cattin) et Yves Froidevaux (président-rapporteur) étaient présents. Madame Nelly Wuichet et Monsieur Robert Jenefsky étaient excusés.

La commission a reçu M. le Syndic Daniel Rossellat. Elle le remercie pour sa présence et les explications données.

Introduction

C'est la seconde fois que la Municipalité rédige un programme de législature. Ce document est d'abord un outil programmatique qui permet à la Municipalité de se mettre d'accord sur les lignes directrices de la législature et de donner de la cohérence à son action. Pour rappel, le Conseil communal a pris acte de ce programme en 2006.

Le syndic relève l'important travail de la Municipalité pour effectuer ce bilan et indique que tous les thèmes identifiés en début de législature ont fait l'objet d'avancées, à des niveaux différents de réalisation. Il indique que l'exécutif, dans sa version 2011-2016, reconduira probablement l'exercice, tout en étant plus précis et concret dans les objectifs qu'il se fixera. L'évolution de cette approche est saluée par les membres de la commission.

Discussion

La commission a passé en revue les différentes thématiques proposées dans ce document. Elle a obtenu toutes les informations utiles de la part du syndic.

Les questions suivantes ont été notamment abordées:

1.0 - Évolution de la commune de Nyon pendant la législature

La commission a discuté de l'évolution du nombre d'EPT dans l'administration communale, notamment la limitation très importante du nombre de nouveaux engagements. Le syndic signale que cette politique, très prudente, commence à mettre plusieurs services dans des situations de surcharge chronique et d'épuisement de certains collaborateurs. La Municipalité devra, dans des délais assez courts, engager du personnel, notamment dans certains secteurs.

2.2 – Communication et participation

La commission salue les efforts très importants de la Municipalité en matière de communication (travail avec les médias, lettres d'informations à la population, grande qualité du site internet, ...).

2.3 – Un employeur exemplaire

La commission se permet de compléter les informations concernant le nombre d'apprentis, notamment le nombre de jeunes en formation professionnelle engagés en 2006 (l'information est manquante dans le dernier paragraphe de ce point). Ainsi, le nombre d'apprentis en 2006 était de 20, alors qu'aujourd'hui il est de 23 (et non pas 19) selon le service RRH.

2.4 – Une ville dans la région

Les commissaires ont évoqué la perspective d'une (très) éventuelle fusion de Nyon avec des communes limitrophes. Le syndic a signalé que cette question n'était, pour l'instant, pas à l'agenda politique.

3.2.1 – Assurer la mixité au Nord de la ville (2e objectif : logement)

La commission estime que cette problématique sera un des enjeux principaux de la prochaine législature. Elle salue déjà les premières mesures mises en place ces dernières années.

Conclusions

La commission estime que la Municipalité a fait un bilan de son programme conforme à la réalité. Ainsi, globalement, l'action de l'exécutif est conforme aux objectifs fixés, même si l'avancement de ces projets est variable. **Elle profite de ce rapport pour remercier les collaborateurs de l'administration communale pour leur engagement dans l'ensemble des projets mis en place par la commune.**

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport N° 203 présentant le bilan de législature de la Municipalité pour la période 2006-2011,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre acte du rapport N° 203 présentant le bilan de législature de la Municipalité pour la période 2006-2011.

La Commission :

Inès Abeya
Pierrette Chenevard
Nelly Wuichet
Fabrice Bodmer
Robert Jenefsky
Jean-François Fuglister
Yves Froidevaux, président-rapporteur